

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier tenue le 18 décembre 2017 à vingt heures au centre municipal conformément aux dispositions du Code municipal et des règlements municipaux applicables.

Sont présents, madame la conseillère Nicole Ste-Marie et messieurs les conseillers Patrice Boisjoli, Sylvain Mallette, Lucien Thibault, Marc-Antoine Thibault et Sylvain Roy sous la présidence de monsieur le maire Réjean Beaulieu.

Est présent monsieur Michel Morneau, directeur général et secrétaire-trésorier.

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire Réjean Beaulieu constate le quorum et déclare la séance ouverte à vingt heures.

2. Adoption de l'ordre du jour

17-12-300

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Ste-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'adopter l'ordre du jour suivant avec le point varia ouvert et l'ajout d'un point en italique:

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal – séance ordinaire du 13 novembre
4. Suivi du dernier conseil
5. Déclaration d'intérêt pécuniaire
6. Registre des dons des élus
7. Première période de questions du public

DOSSIERS SOUMIS POUR FINS DE DISCUSSION, D'ORIENTATION ET DE DÉCISION

8. Nomination des élus désignés aux divers comités et responsabilités
 - .1 OMH
 - .2 CCU
9. Virement fonds réservé BIOM 2017
10. Virement fonds réservé assainissement 2017
11. Taxes impayées
12. Calendrier des séances régulières du Conseil municipal 2018
13. Pavage 2017 et aménagement de la montée de la rivière des Fèves
 - .1 Approbation du décompte progressif no 2 – Les pavages Chenail inc.
14. Déneigement des trottoirs – année d'option
15. Entente en communication – Église de Saint-Urbain-Premier
16. Ressources humaines
 - .1 Démission – Gabrielle Daoust
 - .2 Inspecteur municipal – affichage
 - .3 Comité de sélection – inspecteur municipal
17. Reconstruction du pont 9980 – montée de la rivière des Fèves - état de situation
18. Circonscription fédérale – Châteauguay-Lacolle – Appui
19. Marge de crédit – augmentation
20. Enseigne numérique – retenue

APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL

21. Adoption des dépenses – novembre 2017
22. Achat(s) et services
 - .1 Services analytiques – Eurofins
 - .2 FQM – téléphone cellulaire – forfait SAM
23. Demande d'appui
 - .1 Fabrique de Sainte-Martine pour l'église de Saint-Urbain-Premier

DOSSIERS D'INFORMATION

24. Correspondance au conseil
25. Rapport du maire
26. Dépôt de documents – camion autopompe-citerne
27. Internet haute vitesse
28. Dépôt des rapports internes
 - .1 Statistiques des permis et des certificats – mois d'octobre 2017
 - .2 Rapport verbal du directeur du service des incendies
29. Varia
 - .1 *Rapport sécurité civile*
30. Deuxième période de questions du public
31. Levée de l'assemblée

ADOPTÉ

3. Procès-verbal – séance ordinaire du 13 novembre

17-12-301

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Roy

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2017 tel que déposé.

ADOPTÉ

4. Suivi du dernier conseil

Monsieur le directeur général Michel Morneau fait le suivi du dernier conseil.

5. Déclaration d'intérêt pécuniaire

Monsieur le directeur général Michel Morneau indique avoir reçu à son bureau le formulaire SM-70, déclaration des intérêts pécuniaires de l'année 2017, des membres du conseil, obligation provenant de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités conformément à l'article 357.

Madame la conseillère Nicole Ste-Marie et messieurs les conseillers Patrice Boisjoli, Sylvain Mallette, Lucien Thibault, Marc-Antoine Thibault et Sylvain Roy ainsi que monsieur le maire Réjean Beaulieu ont déposé leur déclaration d'intérêts pécuniaires.

6. Registre des dons des élus

Monsieur le directeur général Michel Morneau dépose le registre des dons et des marques d'hospitalité des élus pour l'année 2017 et ceci depuis le dernier

dépôt, conformément à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale chapitre E-15.1.0.1 et du règlement numéro 325-13 sur l'éthique des élus de la municipalité de Saint-Urbain-Premier.

7. Première période de questions du public

Un citoyen demande pourquoi le procès-verbal de la séance précédente n'est pas disponible à la séance du Conseil municipal et disponible pour les citoyens. Monsieur le maire Réjean Beaulieu mentionne que le procès-verbal doit être adopté avant de le rendre disponible au public.

Un citoyen demande aux élus d'abroger la résolution imposant un supplétif lié à la mutation aux agriculteurs. Monsieur le maire Réjean Beaulieu indique que les élus prendront le temps de consulter le règlement en question avant de prendre position.

Un citoyen demande de regarder l'état des paiements annuels du MAPAQ dans le cadre du remboursement des taxes municipales aux agriculteurs. Monsieur Réjean Beaulieu affirme que l'enjeu est provincial, mais que la municipalité reste vigilante.

Un citoyen demande s'il est possible d'insérer les travaux d'entretien de la branche 5b de la rivière Esturgeon à même une demande en préparation pour 2018. Monsieur le maire Réjean Beaulieu indique qu'il discutera avec les responsables de la MRC de Beauharnois-Salaberry en matière de cours d'eau.

Un citoyen demande quel est l'état d'avancement du dossier d'acquisition de l'autopompe-citerne et plus spécifiquement l'impact sur la taxation 2018. Monsieur le maire Réjean Beaulieu indique que le budget sera adopté le mercredi 20 décembre à 20h et intégrera les paiements mensuels du camion. Notons qu'un versement à la signature du contrat de 132 000\$ a déjà été effectué et à la suite des 60 versements de 3 048.87\$, la municipalité pourra payer le résiduel du déboursé de 144 600\$.

Un citoyen demande si la municipalité prévoit différentes alternatives si la citerne actuelle ne passe pas les évaluations de la SAAQ en février 2018. Monsieur le maire Réjean Beaulieu favorise que les élus puissent connaître adéquatement le dossier du camion-citerne avant de s'avancer sur l'impact d'une telle situation.

Un citoyen demande de quelle manière se portent les finances municipales. Monsieur le maire Réjean Beaulieu signifie qu'il a un point à l'ordre du jour dont la municipalité fera état des liquidités disponibles. Monsieur le conseiller Marc-Antoine Thibault fait part au demandeur que le surplus accumulé non affecté est quasi le même qu'il y a 4 ans. Ce sont les subventions non reçues qui limitent le compte général de ses liquidités.

Une citoyenne demande si le plan global d'aménagement phase 2 sera préparé et effectué en 2018. Monsieur le maire Réjean Beaulieu signale qu'il

n'y aura pas de travaux d'effectués en 2018. Les élus rencontreront monsieur Normand Guénette au courant du mois de janvier ou février afin de comprendre le plan global.

ORIENTATION ET DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

8. Nomination des élus désignés aux divers comités et responsabilités

Monsieur le maire Réjean Beaulieu dépose la liste des élus désignés aux divers comités et responsabilité. Il est demandé par les élus de rediscuter de l'implication de ceux-ci.

8.1 OMH

17-12-302

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Antoine Thibault

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

Que madame la conseillère Nicole Ste-Marie et que monsieur le maire Réjean Beaulieu soient désignés comme les représentants de la municipalité de Saint-Urbain-Premier au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Saint-Urbain-Premier. Ces désignations sont valides jusqu'à l'abrogation ou au remplacement de celles-ci.

ADOPTÉ

8.2 CCU

17-12-303

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Antoine Thibault

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

Que monsieur le conseiller Sylvain Mallette et que monsieur le maire Réjean Beaulieu soient désignées comme les membres élus au Comité Consultatif d'urbanisme de la municipalité de Saint-Urbain-Premier. Ces désignations sont valides jusqu'à l'abrogation ou au remplacement de celles-ci.

ADOPTÉ

9. Virement fonds réservé BIOM 2017

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a, dans son budget 2017, prévu une affectation au fonds réservé BIOM;

EN CONSÉQUENCE,

17-12-304

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Roy

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'affecter un montant de 18 505\$ au fonds réservé BIOM pour l'année 2017.

ADOPTÉ

10 Virement fonds réservé assainissement 2017

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a, dans son budget 2017, prévu une affectation au fonds réservé en assainissement;

EN CONSÉQUENCE,

17-12-305

Il est proposé par monsieur le conseiller Patrice Boisjoli

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'affecter un montant de 5 120\$ au fonds réservé en assainissement des eaux pour l'année 2017.

ADOPTÉ

11. Taxes impayées

Conformément aux dispositions de l'article 1022 du Code municipal, le directeur général dépose la liste des personnes endettées envers la municipalité de Saint-Urbain-Premier pour taxes municipales.

Vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales

CONSIDÉRANT QUE la liste des personnes endettées envers la Municipalité de Saint-Urbain-Premier pour taxes municipales comprend des arrérages de taxes des années 2016 et 2017 si 2016 ne sont pas payés.

EN CONSÉQUENCE,

17-12-306

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Ste-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'approuver la liste des personnes endettées envers la municipalité.

Que la Municipalité de Saint-Urbain-Premier procède, si nécessaire, par l'entremise de la MRC Beauharnois-Salaberry à la vente des immeubles pour

défaut de paiement des taxes municipales pour les années 2016 et 2017 si 2016 ne sont pas payés conformément aux dispositions des articles 1022 et 1023 du Code municipal des propriétés suivantes :

8410-64-0505
8609-42-8711
8809-95-3520

ADOPTÉ

**Mandat directeur général ou substitut(s)
Vente des immeubles pour défaut
de paiement des taxes municipales**

En référence à la résolution numéro 17-12-306

17-12-307

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Ste-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

QUE monsieur Michel Morneau directeur général, soit mandaté pour agir au nom de la municipalité de Saint-Urbain-Premier lors de la vente par la MRC Beauharnois-Salaberry des immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales. Son mandat consiste à enchérir sur les immeubles en vente situés sur le territoire de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier mis à l'enchère pour défaut de paiement des taxes jusqu'au montant total des taxes municipales, scolaires, intérêts et frais divers à y relier.

QUE monsieur le maire Réjean Beaulieu est nommé à titre de substitut et remplace, au besoin, monsieur Michel Morneau directeur général, pour les mêmes fonctions en cas d'absence.

ADOPTÉ

12. Calendrier des séances régulières du Conseil municipal 2018

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE,

17-12-308

Il est proposé par monsieur le conseiller Patrice Boisjoli

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2018, qui se tiendront au Centre municipal de Saint-Urbain-Premier situé au 204, rue Principale, habituellement le lundi et débuteront à 20h00 :

15 janvier	12 février
13 mars	9 avril
14 mai	11 juin
9 juillet	13 août
10 septembre	9 octobre
12 novembre	10 décembre

ADOPTÉ

13. Pavage 2017 et aménagement de la montée de la rivière des Fèves

13.1 Approbation du décompte progressif no 2 – Les pavages Chenail inc.

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande de paiement du décompte progressif numéro 2, au projet pavage 2017 et aménagement de la montée de la rivière des Fèves par les pavages Chenail inc.;

CONSIDÉRANT QU' une inspection provisoire a été effectuée le 14 novembre et la municipalité ne relève pas de correctif;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux ont été validés par la firme Groupe ABS inc.;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du directeur général Michel Morneau concernant l'exécution des travaux conformément aux plans et devis;

EN CONSÉQUENCE,

17-12-309

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Roy

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'approuver le décompte progressif no 2 – les pavages Chenail inc. avec la retenue de 5% tel que spécifiée au devis.

Que le paiement du décompte progressif au montant de 144 396.99\$ taxes incluses soit effectué.

ADOPTÉ

14. Déneigement des trottoirs – année d’option

CONSIDÉRANT le devis encadrant les travaux de déneigement des trottoirs municipaux d’une durée de trois ans, saisons hivernales 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017 comprend deux années d’option;

EN CONSÉQUENCE,

17-12-310

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Ste-Marie

Et résolu à l’unanimité des membres du Conseil

De consentir à une année d’option pour l’entretien hivernal 2017-2018 des trottoirs du noyau villageois avec le fournisseur Ferme Robert Thibault au montant de 2 500\$ tel que déposé dans l’offre de service.

ADOPTÉ

15. Entente en communication – Église de Saint-Urbain-Premier

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique de Saint-Urbain-Premier avait consenti en 2006 un bail jusqu’en 2011 pour la présence d’un répéteur à même le clocher de l’église;

CONSIDÉRANT QUE ce bail avait une durée limitée;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait établir un pont de communication avec l’enseigne numérique installée au centre du village;

CONSIDÉRANT QUE les installations nécessitent une entente pour les fins limitatives des autorisations avec la Fabrique de Sainte-Martine;

EN CONSÉQUENCE,

17-12-311

Il est proposé par le conseiller Marc-Antoine Thibault

Et résolu à l’unanimité des membres du Conseil

D’autoriser monsieur le maire Réjean Beaulieu et monsieur le directeur général Michel Morneau à signer un bail avec la Fabrique de Sainte-Martine dans le but de permettre la présence d’un répéteur pour le service de sécurité des incendies en plus d’un pont de communication avec l’enseigne numérique municipale selon les conditions du bail.

ADOPTÉ

16. Ressources humaines

16.1 Démission – Gabrielle Daoust

Monsieur le directeur général Michel Morneau dépose la lettre de démission de l'inspectrice Madame Gabrielle Daoust. Les élus remercient madame Daoust pour le travail accompli à ce poste.

16.2 Inspecteur municipal – affichage

CONSIDÉRANT QUE le poste d'inspecteur municipal sera libre suite à la démission de madame Gabrielle Daoust, soit à partir du 7 janvier 2018;

EN CONSÉQUENCE,

17-12-312

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser monsieur le directeur général Michel Morneau à afficher un poste d'inspecteur municipal à deux jours par semaine.

ADOPTÉ

16.3 Comité de sélection – inspecteur municipal

17-12-313

Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

De former un comité de sélection afin d'étudier les candidatures et d'effectuer une recommandation aux élus.

Que ce comité soit formé de monsieur le maire Réjean Beaulieu, de monsieur Michel Morneau directeur général et de madame Isabelle Perron directrice administrative et des ressources humaines de la MRC de Beauharnois-Salaberry.

ADOPTÉ

17. Reconstruction du pont 9980 – montée de la rivière des Fèves - état de situation

Monsieur le maire Réjean Beaulieu fait état de l'évolution des travaux de reconstruction du pont 9980 sur la montée de la rivière des Fèves.

18. Circonscription fédérale – Châteauguay-Lacolle – Appui

CONSIDÉRANT QUE la demande de la députée madame Brenda Shanahan concernant le changement de nom du comté de Châteauguay-Lacolle;

CONSIDÉRANT QUE selon la justification incluse à même la correspondance, le nom actuel est erroné en lien avec la délimitation des territoires et du même fait des électeurs s’y retrouvant;

EN CONSÉQUENCE,

17-12-314

Il est proposé par monsieur le maire Réjean Beaulieu

Et résolu à l’unanimité des membres du Conseil

Que la municipalité de Saint-Urbain-Premier ne s’oppose pas à la nomination du comté de Madame Brenda Shanahan « Châteauguay – Les Jardins-de-Napierville ».

Que la municipalité de Saint-Urbain-Premier privilégie des commentaires, s’il y a lieu, des autres parties prenantes évitant ainsi d’appuyer une modification sans tenir compte des orientations des autres municipalités.

ADOPTÉ

19. Marge de crédit – augmentation

CONSIDÉRANT la présentation des flux financiers pour la période 2017-2018 visée;

CONSIDÉRANT QUE selon les revenus et les dépenses mensuels, la marge de crédit sera sollicitée principalement en février et mars 2018;

CONSIDÉRANT QUE les déboursés importants de l’année 2017 en immobilisation dont la piste cyclable, l’asphaltage des routes et l’autopompe-citerne;

CONSIDÉRANT QUE différents ministères et organismes doivent à la municipalité de Saint-Urbain-Premier des sommes importantes en vertu de subventions dues;

CONSIDÉRANT QUE la firme Giasson Gauvreau inc., a validé le contenu de l’étude présentant les flux financiers de la période en question;

EN CONSÉQUENCE,

17-12-315

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Roy

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser le directeur général monsieur Michel Morneau et monsieur Réjean Beaulieu maire à demander, signer et négocier une augmentation de la marge de crédit de 400 000\$ à 600 000\$ auprès des banques et services financiers.

ADOPTÉ

20. Enseigne numérique – retenue

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait installer un panneau numérique aux coins des routes 205 et 207 par la firme Nummax inc. au courant de l'été 2017;

CONSIDÉRANT QUE le lien en communication est effectué présentement par un relais entre la caserne de pompier et le clocher de l'église;

CONSIDÉRANT QU' il a été demandé et proposé un lien direct entre le centre municipal et l'enseigne;

CONSIDÉRANT QU' il a été impossible pour la firme Nummax inc. de créer ce lien direct et ceci conformément au point 4 de l'article 3.4 du devis;

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique de Sainte-Martine a demandé à la municipalité de Saint-Urbain-Premier un bail occasionnant différentes responsabilités à cette dernière;

EN CONSÉQUENCE,

17-12-316

Il est proposé par monsieur le conseiller Patrice Boisjoli

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'effectuer une retenue permanente au contrat de Nummax inc. pour un montant de 1 000\$ afin de signifier l'insatisfaction du Conseil à l'égard de la situation.

Que les installations du fournisseur ne sont pas conformes au point 4 de l'article 3.4 au devis portant le numéro ae20170410 servant de contrat.

Que lors de l'adoption des dépenses, ce montant soit tenu en compte.

ADOPTÉ

APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL

21. Adoption des dépenses – novembre 2017

17-12-317

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

Que la liste des comptes à payer pour la période du 14 février 2017 au 18 décembre 2017 inclusivement, totalisant un montant de 309 151.37\$ est adoptée et peut être payée. La liste de ces dépenses est incluse dans un registre prévu à cette fin. Elle sert également de registre des dépenses au sens du règlement numéro 267-09 déléguant au directeur général certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats et du règlement numéro 246-07 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

ADOPTÉ

22. Achat(s) et services

22.1 Services analytiques – Eurofins

17-12-318

Il est proposé par monsieur le conseiller Patrice Boisjoli

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser le directeur général monsieur Michel Morneau à signer un contrat avec le fournisseur Eurofins conformément à la soumission no 2018-0082 au 16 novembre 2017, analyse servant aux tests sur l'eau potable.

ADOPTÉ

23. Demande d'appui

23.1 Fabrique de Sainte-Martine pour l'église de Saint-Urbain-Premier

17-12-319

Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'offrir un appui financier à

.1 la Fabrique de Sainte-Martine pour l'église de Saint-Urbain-Premier (dédommagement au bail pour le service de communication au clocher)	1 149.75\$
--	------------

ADOPTÉ

DOSSIERS D'INFORMATION

24. Correspondance au conseil

La liste de la correspondance est déposée.

25. Rapport du maire

Monsieur le maire Réjean Beaulieu fait état de ses activités au courant du mois de novembre.

26. Dépôt de documents – camion autopompe-citerne

Monsieur le maire Réjean Beaulieu fait la liste des documents devenant des documents accessibles aux publics dans le cadre de dossier du camion autopompe-citerne.

Les documents sont les suivants :

- Rapport ULC sur l'état du camion-citerne du 8 février 2016;
- Rapport ULC sur l'état de la pompe P-509;
- Rapport MSP annuel 2017 sur l'état du camion-citerne, Jacques Thibault du 27 avril 2017;
- Rapport Mécamobile, test SAAQ 2017;
- Scénario d'agrandissement de la caserne, 6 rue de l'École, Julie Dagenais architecte du 4 juillet 2017;
- Rapport final sur l'état de la flotte de camions en incendie, Les services Ghyslain Robert;
- Plans, devis et soumission 2017 – acquisition d'un camion autopompe-citerne;
- Financement Rexcap inc. du 11 septembre 2017.

Il est noté le désaccord en matière de dépôt de documents de messieurs les conseillers Marc-Antoine Thibault et Sylvain Mallette car la liste n'a pas été déposée dans les délais prescrits.

27. Internet haute vitesse

Monsieur le conseiller Marc-Antoine Thibault fait suite à l'annonce de programme Québec branché du 11 décembre par le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada, projet de Targo Communications.

28. Dépôt des rapports internes

28.1 Statistiques des permis et des certificats – mois de novembre 2017

Le rapport des statistiques des permis et des certificats du mois de novembre 2017 est déposé aux élus.

28.2 Rapport verbal du service des incendies – mois de novembre 2017

Monsieur le maire Réjean Beaulieu fait le rapport des évènements du mois de novembre.

29. Varia

29.1 Rapport sécurité civile

Monsieur le conseiller Sylvain Mallette fait part de la rencontre avec le parrain de la Sûreté du Québec pour notre territoire. Monsieur le maire Réjean Beaulieu était présent.

30. Deuxième période de questions du public

Un citoyen demande si les citoyens obtiendront en 2018 un calendrier représentant les différentes collectes sur le territoire. Monsieur le directeur général Michel Morneau mentionne que cet aide-mémoire est en production et sera remis par la poste à la population en 2018.

Un citoyen demande le temps de réponse des pompiers sur le feu de la batteuse donnant sur le rang Double. Monsieur le maire Réjean Beaulieu ne possède pas l'information qui sera transmise au citoyen.

31. Levée de la séance

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 21h20.

Réjean Beaulieu, maire

Michel Morneau, directeur général